

U.F.R. Arts et Sciences Humaines

Master Sciences humaines et sociales
Mention Sciences sociales : villes et territoires

Année universitaire 2011-2012



Bureau 217
Secrétariat : 02 47 36 66 77 - 02 47 36 65 45
<http://www.univ-tours.fr/ash>

I - Les études de sociologie à Tours en LMD

1.1- Le Département de Sociologie

a. Équipe pédagogique affectée au Département

Prénom – NOM	Spécialité	Bureau	Téléphone
Alex ALBER	sociologie	212	02 47 36 66 51
Anne BARGES	sociologie	208	02 47 36 67 36
Hélène BERTHELEU	sociologie	213	02 47 36 66 87
Isabelle BIANQUIS	anthropologie	211	02 47 36 65 46
Nathalie BONINI	anthropologie	213	02 47 36 66 87
Eric BOULAY	sociologie	311	02 47 36 65 47
Françoise BOURDARIAS	sociologie	311	02 47 36 65 47
Bernard BURON	sociologie	208	02 47 36 67 36
Françoise CLAVAIROLLE	anthropologie	213	02 47 36 66 87
Sylvette DENEFLÉ	sociologie	210	02 47 36 66 44
Sophie LALIGANT	anthropologie	211	02 47 36 65 46
Marie-Pierre LEFEUVRE	sociologie	209	02 47 36 65 44
Patrick LEGROS	sociologie	209	02 47 36 65 44
Patrick LE GUIRRIEC	sociologie	211	02 47 36 65 46
Nadine MICHAU	Ethnologie / cinéma	215 bis	02 47 36 68 56
Laurent NOWIK	sociologie/démographie	210	02 47 36 66 51
Claudine QUENTIN	sociologie	214	02 47 36 66 98
Claudie REY	sociologie	210	02 47 36 66 44
Françoise SITNIKOFF	sociologie	208	02 47 36 67 36
Alain THALINEAU	sociologie	311	02 47 36 65 47
René WARCK	sociologie	214	02 47 36 66 98

✓ *Autres intervenants de l'Université*

L'équipe pédagogique bénéficie du concours indispensable de nombreux autres collègues pour assurer l'enseignement, soit en sociologie et en anthropologie, soit dans les disciplines connexes. Ces “*chargés de cours*” appartiennent soit à des départements ou des laboratoires de recherche de l'Université, soit à des professions spécialisées.

b. Secrétariat pédagogique du Département

Prénom – NOM	Bureau	Téléphone
Fouzia Rolland	217	02 47 36 66 77
Marylène Moreau	217	02 47 36 65 45
Fax	217	02 47 36 66 35

Direction et administration du Département

Le Département de sociologie est administré par un Conseil et dirigé par un ou des Directeurs(trices) élu(e)s. et assisté d'un conseil de direction. Le *Conseil de département* se réunit régulièrement (une à deux fois par trimestre) pour décider de toutes les questions pédagogiques, administratives, etc., qui relèvent de sa responsabilité.

Les délégués étudiants ont voix délibérative aux réunions.

Le Département est organisé de la manière suivante :

Directrice

Marie-Pierre LEFEUVRE

Conseil de direction et responsables pédagogiques

Responsable de la Licence

Françoise SITNIKOFF

Pédagogie Master 1

Isabelle BIANQUIS

Pédagogie Master 2 Recherche

Isabelle BIANQUIS

Pédagogie Master 2 professionnel

Alain THALINEAU

Site internet

Anne BARGES

Programme ERASMUS

Patrick LEGUIRRIEC

Orientation-emploi

Françoise SITNIKOFF

Orientation Lycées

Claudie REY

Commission pédagogique

Alain THALINEAU, Claudie REY et Françoise SITNIKOFF

René WARCK

Secrétaires pédagogiques

Licence 1 & 2 : Fouzia ROLLAND

Licence 3 & Master : Marylène MOREAU

**Le secrétariat accueille les étudiants tous les jours de :
9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.**

c. Relations avec les étudiants, scolarité, orientation-emploi

Au cours de la réunion de prérentrée début septembre (la date précise et les horaires sont indiqués sur le site de l'université -ENT), les étudiants reçoivent une information précise sur les conditions dans lesquelles se déroulera l'année universitaire. Tout au long de celle-ci, les enseignants reçoivent les étudiants qui le souhaitent lors de leur *permanence hebdomadaire*. En cas de difficulté pédagogique ou individuelle, les étudiants sont d'abord invités à contacter l'enseignant qui assure le cours ou le TD. Ils peuvent ensuite contacter le *Responsable pédagogique* de leur année, ou, sur rendez-vous, les *Directeurs* du département.

Les étudiants peuvent rencontrer, sur rendez-vous, les Responsables orientation-emploi pour tous les problèmes concernant leur orientation ou réorientation (recherche de cursus complémentaire ou de cursus de substitution). Ils sont également invités à consulter les propositions d'emplois et/ou de stages sur les panneaux d'information. Ils peuvent bien sûr rencontrer tout autre enseignant qui tentera de les aider. Ils peuvent également contacter un conseiller d'orientation du S.U.I.O. (116 Boulevard Béranger – 1^{er} étage).

d- Représentation des étudiants

Les étudiants élisent trois *délégué(e)s* titulaires et trois suppléants par cycle. L'élection a lieu dans le mois qui suit la rentrée.

1.2 - Eléments pratiques

Affichage des informations

Les étudiants sont invités à consulter **très régulièrement** les panneaux d'affichage disposés dans les couloirs

qui jouxtent le secrétariat du Département (au 2^e étage).

Chaque année d'études dispose d'un panneau sur lequel sont affichées toutes les informations relatives à la pédagogie.

Chaque année d'études dispose également d'un panneau en libre accès sur lequel sont affichées les informations relatives aux inscriptions administratives, aux bourses, à la scolarité générale. Les informations syndicales ont vocation à être affichées sur ces panneaux.

Les possibilités de formation complémentaire, les programmes de certaines autres universités, les cycles de conférences, les avis de concours, propositions de stages et d'emplois, etc., sont affichés principalement sur le panneau réservé au troisième cycle.

Le panneau recherche diffuse notamment les informations du DSU-VST, l'équipe de recherche rattachée au Département (voir *infra*).

Informations sur Internet - ENT

Les étudiants sont invités à consulter **très régulièrement leur adresse mail universitaire ainsi que** le site Internet de l'Université : <http://www.univ-tours.fr/>. Le portail du site donne accès aux informations administratives (les inscriptions aux bourses, aux UE libres etc.) et pédagogiques (les emplois du temps, les dates d'examen, ou encore des informations relatives aux enseignements – absence d'un enseignant, changement de salle, rattrapage et report de cours, contrôle continu...).

L'actualisation des informations est instantanée.

Bourses, allocations d'études, résidences étudiantes

Les dossiers de bourses d'enseignement supérieur doivent être retirés avant le 30 avril au *Service de la Scolarité* ou sur *Internet*. Les demandes d'allocation d'étude (3^e cycle) doivent être retirées à partir du 15 juin et déposées au secrétariat pédagogique de la filière avant le 15 octobre.

Les demandes d'admission en résidence universitaire sont à retirer au CLOUS à partir du 15 février précédant la rentrée universitaire, ou lors de la demande de bourse (demande de bourse et logement).

Bibliothèques et photocopies

Dans les locaux de l'Université, les étudiants ont à leur disposition plusieurs bibliothèques et centres de documentation.

La *bibliothèque universitaire* comprend un fonds important de sociologie, démographie et anthropologie (ouvrages, périodiques, mémoires, thèses), et des ordinateurs de recherche bibliographique. Les étudiants peuvent emprunter et consulter les ouvrages et les revues. Ils bénéficient des services du "prêt inter-bibliothèques" (carte de lecteur à jour). Les bibliothécaires peuvent apporter leurs conseils en matière de recherche documentaire manuelle et informatique.

Les *autres bibliothèques universitaires et des départements* sont accessibles aux étudiants sociologues et leur fréquentation est encouragée car elles contiennent bien souvent des ouvrages qui sont au programme de leurs études. C'est le cas, en particulier, de la bibliothèque universitaire de Droit, des bibliothèques des départements de Philosophie, d'Histoire, histoire de l'art et Archéologie, du centre de documentation de la Maison des sciences de l'homme (MSH), de la bibliothèque musicale de Tours, etc.

En dehors de l'Université, les étudiants sont vivement invités à fréquenter la *Bibliothèque municipale*. À l'occasion de recherches plus avancées, ils peuvent avoir accès à des centres de documentation spécialisés (Archives municipales et départementales, etc.).

Des photocopieuses en libre-service sont installées dans les locaux de l'Université. Leur accès est commandé par des cartes magnétiques rechargeables. Il est rappelé que les photocopies de documents imprimés (ouvrages, articles ...) ne sont autorisées que pour un usage privé et que la loi interdit de photocopier des documents entiers.

Dans le cadre de l'organisation LMD, les étudiants sont incités à construire leur parcours de formation avec l'aide et les conseils des enseignants. Ce parcours est élaboré par les étudiants en fonction de leurs objectifs de formation et de leur projet professionnel. Il peut comprendre des stages et des séjours à l'étranger.

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

- 1- L'accès de l'étudiant titulaire de la licence dans le même domaine est de droit pour les 60 premiers crédits européens ;
- 2- Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence ;
- 3- Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année ;
- 4- Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau ;
- 5- Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements ;
- 6- Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de rattrapage des sessions des premier et deuxième semestres ont lieu à la fin du deuxième semestre et sont précédés par un dispositif pédagogique particulier ;
- 7- Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites ;
- 8- Il y a compensation entre les unités d'enseignement d'un même semestre ; la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients ;
- 9- Les unités d'enseignement où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 10- Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ;
Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 11- Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 12- Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage / mémoire individuel et la note des autres unités (ou autres enseignements et activités) : cette disposition est valable pour tous les M2 et pour les M1 comportant un stage long ou un mémoire d'initiation à la recherche. Toutes les notes des autres unités entrent dans la règle de la compensation : si la moyenne de l'ensemble de ces unités est $< 10/20$, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les unités dont la note est $< 10/20$. Le redoublement de l'étudiant pour ce seul bloc est subordonné à l'accord préalable du jury de fin

d'année. L'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement et des éléments constitutifs acquis par lui ;

13- Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont acquis par validation d'acquis ;

14- Sur demande des étudiants, le jury délibère sur les résultats obtenus par eux à l'issue des deux premiers semestres. La délivrance du diplôme intermédiaire de maîtrise conférant 60 crédits européens est prononcée après délibération du jury ;

15- L'admission dans le troisième semestre débouchant sur le master voie professionnelle est prononcée par le Président de l'Université sur proposition du responsable de la formation après avis de l'équipe pédagogique ; elle est prononcée pour le master voie recherche par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis de l'équipe pédagogique de la spécialité ;

16- Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère, après délibération du jury ;

17- La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres de M2. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle apprécié par le jury et sur décision du Président de l'Université.

18- Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné ;

19- Les résultats doivent être affichés.



Information à l'attention des étudiants sur les risques de fraude et de plagiat

Définition du plagiat

Il s'agit d'un emprunt frauduleux littéral ou non, sans guillemets, sans référence précise à l'auteur et à l'ouvrage, ni aux pages citées.

Le Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 prévoit des sanctions disciplinaires en cas de plagiat

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1- l'avertissement,
- 2- le blâme,
- 3- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans.
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

Si vous vous trouvez face à un cas de plagiat de la part d'un étudiant :

Procédure de principe :

L'enseignant établit un rapport transmis sous couvert du directeur de composante, au président de l'université. Ce dernier évalue l'opportunité de saisir la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.

Les plagiat ne sont pas tous de la même gravité, notamment du point de vue de l'incidence sur l'obtention du diplôme.

Aussi deux situations sont à distinguer :

- Les mémoires, rapport de stage, projets tuteuré : la procédure de principe s'applique. Le plagiat dans ce type d'épreuve étant particulièrement grave.

- Dans le cadre des contrôles continus (Travaux dirigés, travaux pratiques, autres...). Les plagiat constatés par l'intervenant doivent être portés à la connaissance de l'enseignant responsable du cours.
Ce dernier évalue l'importance de la fraude et décide de la conduite à tenir selon la graduation suivante :

- 1- Convocation de l'étudiant par l'enseignant responsable et attribution automatique de la note 0 au devoir litigieux.
- 2- Convocation de l'étudiant par le directeur de composante, attribution de la note 0 au contrôle continu.
- 3- Transmission au Président de l'Université pour saisie de la section disciplinaire du conseil d'administration.

En cas de récidive aux cas n°1 et 2, la section disciplinaire est saisie directement.

En aucun cas les cas de plagiat ne devront être traités par l'attribution d'une absence injustifiée ou d'une défaillance à l'épreuve.

UN MASTER – SIX PARCOURS

Le Master Sciences sociales Villes et Territoires vise à former :

- Des chercheurs (parcours recherche) (sociologie, anthropologie, géographie, aménagement et urbanisme) contribuant à la compréhension des modalités d'appropriation des territoires et au développement des sciences de la ville, d'autant plus fondamentales que les phénomènes liés à l'urbanisation, les problèmes environnementaux sont aujourd'hui des préoccupations majeures.
- Des professionnels (parcours professionnel) qui ont en charge la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques urbaines et territoriales, celles liées à la composition et la recomposition des territoires, à la politique de la ville, celles liées au renouvellement urbain.

Parcours professionnel Sociologie anthropologie

Parcours professionnel Géographie

Les objectifs visés par ces deux parcours professionnalisant qui traitent de **l'évaluation des politiques publiques**, concernent la maîtrise des questions relatives à la conduite de travaux d'évaluation des politiques publiques et à la mise en œuvre d'une démarche raisonnée d'évaluation dans ses différentes dimensions et en particulier sur le plan méthodologique, et la capacité à intégrer ce mode de connaissance dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces parcours débutent chacun d'eux par une offre de formation correspondant à leur champ scientifique, un M1 de géographie et un M1 de sociologie.

En seconde année, ces parcours se concluent par un stage obligatoire en milieu professionnel.

Parcours recherche Sociologie anthropologie

Parcours recherche Géographie

Ces deux parcours recherche portent sur la **construction politique et sociale des territoires**. Ils offrent une formation à la recherche et par la recherche à l'étude des dimensions sociales et politiques de la construction des territoires. La formation est ancrée sur les travaux d'une équipe de recherche pluridisciplinaire (anthropologie, géographie, sociologie, aménagement) dédiée à la compréhension des effets sociaux et spatiaux des tensions entre tendances à la « déterritorialisation » et processus de (re)territorialisation. Les enseignements, les séminaires et l'encadrement du mémoire réalisé dans le cadre d'un stage au sein de l'équipe CoST de l'UMR CITERES doivent permettre aux étudiants de développer des travaux de recherche personnels sur les processus de reconfigurations sociales, sur les tensions entre globalisation et ancrage, et sur les relations entre action publique et processus de territorialisation.

Ces parcours débutent chacun d'eux par une offre de formation correspondant à leur champ scientifique, un M1 de géographie et un M1 de sociologie.

En seconde année, ces parcours se concluent par un stage obligatoire dans un laboratoire de recherche.

Parcours recherche « Monde arabe »

C'est en premier lieu une aire culturelle, celle du Monde arabe (Maghreb et Machrek) qui définit ce parcours **Monde arabe : espaces, sociétés et villes**. De fait, les recherches sur cette aire géographique requièrent un investissement particulier, qui passe notamment par l'acquisition de connaissances spécifiques, par l'accès aux terrains de recherche et par leur pratique, et également par l'apprentissage de la langue arabe.

L'effort est centré sur la problématisation de sujets s'inscrivant dans l'aire culturelle considérée, il s'agit de concilier une formation en sciences sociales et le développement de compétences sur l'aire du Monde arabe. L'objectif est la mise en œuvre, depuis des questionnements divers associant les sociétés et leurs espaces, de démarches et de pratiques de recherche, aboutissant à la réalisation d'un mémoire.

Ce parcours est ouvert aux étudiants ayant une formation correspondant à l'un des trois M1 du master (géographie, sociologie, aménagement,) dès lors que l'étudiant a suivi les modules spécifiques « Monde arabe ».

En seconde année, ce parcours se fonde sur un stage obligatoire en laboratoire de recherche, auprès de l'équipe EMAM (Monde arabe et Méditerranée) de CITERES à Tours, ou dans un laboratoire partenaire à l'étranger.

Parcours Urbanisme et aménagement

Tant l'aménagement que l'architecture sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis. La question du projet défini comme un processus à organiser, avec la prise en compte d'une grande variété d'acteurs, des habitants « ordinaires » aux représentants d'institutions publiques et privées, est l'un de ces défis. La variété d'acteurs pose la question du pilotage, de la décision et de la gouvernance. Ce parcours qui porte sur **les échelles du projet territorial et architectural** vise à former par la recherche au développement des connaissances permettant le traitement du projet en tant que domaine complexe, en faisant toute leur place aux contraintes environnementales et paysagères, comme le requiert aujourd'hui l'exigence de la durabilité.

Ce parcours débute par une offre de formation correspondant à un M1 d'aménagement. Sa seconde année est ouverte aux étudiants ayant obtenu un M1 d'architecture. Des étudiants ayant suivi un M1 de géographie ou de sociologie pourront également demander à suivre la seconde année de ce parcours.

En seconde année, ce parcours se conclut par un stage obligatoire en laboratoire de recherche.

Sociologie et anthropologie

M1 Sociologie/Anthropologie

M2 Professionnel : Evaluation des politiques publiques

M2 Recherche : Construction politique et sociale des territoires

Géographie

M1 Géographie

M2 Professionnel : Evaluation des politiques publiques

M2 Recherche : Construction politique et sociale des territoires

Monde arabe

M1 Aménagement
ou Géographie
ou Sociologie
(option Monde arabe)

M2 Recherche : Monde arabe : espaces, sociétés et villes

Urbanisme et aménagement

M1 Aménagement

M2 Recherche : Urbanisme et aménagement : les échelles du projet territorial et architectural

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La mention vise à former des professionnels qui seront à même d'organiser et de gérer des équipes tant publiques que privées ayant en charge la définition des politiques publiques dans différents domaines allant de l'organisation des espaces et territoires à la définition de politiques plus sectorielles, comme celle de l'habitat, de la sauvegarde et la protection du patrimoine, de la mise en œuvre des politiques sociales et de la ville, ainsi que des équipes ayant en charge la mise en œuvre de ces politiques et leur suivi.

Elle vise également à former des chercheurs qui auront en charge le développement de la recherche tant publique que privée en matière d'organisation et de gestion des espaces habités, en matière de construction des connaissances portant sur leurs évolutions et transformations.

Globalement, les secteurs d'emploi des diplômés de cette mention du master pourront être : les collectivités locales, les administrations publiques, nationales, locales, les organismes concernés par l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, dans des domaines variés, culture, tourisme, politique de la ville, aménagement urbain, développement local, aménagement du territoire ; tout organisme privé et public dont les activités nécessitent une connaissance générale de la ville, des territoires, de la gestion des organisations ; les entreprises intervenant dans la conception et la gestion urbaine et territoriale ; les établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel ; les organismes de recherche fondamentale ou appliquée, publics ou privés.

CONDITIONS D'ENTREE

Être titulaire d'une licence, ou d'un diplôme équivalent dans les disciplines suivantes :

En M1 : Etre détenteur d'une licence.

Aménagement, Anthropologie, Géographie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de l'information. Tout autre diplôme est soumis à une validation des acquis.

En M2 : Etre détenteur d'un M1 Villes et territoires ou d'une formation équivalente.

L'admission en 2ème année de Master est soumise à l'examen d'un projet professionnel motivé pour la voie professionnelle et d'un projet de recherche pour la voie recherche.

II - Master 1 de Sociologie - Anthropologie

2.1 - Organisation de la formation

Semestre / UE	Coef	ECT S	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM*	TD	TP	Durée Totale/ Etudiant
					D*	D	D	
1er semestre (S7)								
U.E 1 Fondamentaux 1	1	3	15	EC1 : Théories et concepts I Construction sociale du politique	30			40
	1	3	15	EC2 : Statistiques et techniques d'enquêtes quantitatives		24		40
	1	3	15	EC3 : Pratiques et représentations du territoire et de l'environnement	24			40
	1	3	15	EC4 : Services, Organisations, Territoires (ou) Migrations et Territoires transnationaux	24			40
U.E 2 Tronc commun	1	3	15	Le fait territorial et urbain	24			40
U.E 3	1	3	15	Langue		24		40
U.E 4 optionnel	1	3	15	1 EC de consolidation à choisir dans l'offre de formation	24			40
U.E 5 Travail d'étude et de recherche 1	3	9	220	Mémoire dont accompagnement collectif des projets de recherche		6		260
Total 1^{er} semestre (S1)	10	30	325		126	54		540

2^{ème} semestre (S8)							
U.E 6 Fondamentaux 2	1	3	15	EC1 : Théories et concepts II Construction sociale des territoires	30		40
	1	3	15	EC2 : Observations et techniques d'enquêtes qualitatives		24	40
	1	3	15	EC3 : Parcours de vie et socialisation (ou) Santé et territoires	24		40
U.E 7 Complément disciplinaire	1	3	15	1 E.C choisi dans les autres spécialités de la mention	24		40
U.E 8	1	3	15	Langue		24	40
U.E 9 Travail d'étude et de recherche 2	5	15	420	Mémoire dont accompagnement collectif des projets de recherche		6	460
Total 2^{ème} semestre (S2)	10	30	495		78	54	660
Total Master 1^{ère} année ([M1] = maîtrise)	20	60	820		204	108	1200

* D = durée

2.2 - Modalités de contrôles de Master 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ¹				
	1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session		
	Type ² de Contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ² de contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	
UE 1 Fondamentaux I			4			4		4		4	
EC1 : Théories et concepts 1 Construction sociale du politique	CC	E	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
EC2 : Statistiques et techniques d'enquêtes quantitatives	CC	E ou O	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
EC3 : Pratiques et représentations du territoire et de l'environnement	CC	E	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
EC4 : Services, Organisations, Territoires ou Migrations et territoires transnationaux	CC	E	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
UE 2 Tronc commun	CC	E ou O	1	ET	E ou O	1	E ou O	1	E ou O	1	
UE 3 – Langue	CC	E ou O	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
UE 4 – EC de consolidation	Modalités définies selon l'UE d'accueil						1		Modalités définies selon l'UE d'accueil		1
UE 5 – Projet de recherche	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3	
UE 6 – Fondamentaux II			3			3		3		3	
EC1 : Théories et concepts 2 Construction sociale des territoires	CC	E	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
EC2 : Observations et démarches qualitatives		E ou O	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
EC3 : Parcours de vie et socialisation ou Santé et territoires	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1	
UE 7 – Complément disciplinaire	Modalités définies selon l'UE d'accueil						1		Modalités définies selon l'UE d'accueil		1
UE 8 – langue	CC	E ou O	1	ET	E	1	E ou O	1	E ou O	1	
UE 9 – Mémoire	ET	E/O	5				E/O	5			

¹ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

² Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

³ Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - R : Report

MODALITES DE CONTROLE

Master 1. Pour obtenir les 60 crédits de la première année de Master spécialité sociologie-anthropologie l'étudiant devra valider :

- REGIME GENERAL

1^{ère} session

- **UE1 Composée de 4 EC qui constituent les enseignements spécifiques de la formation.** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit pour les EC 1, 3 et 4 et à un travail écrit ou oral pour l'EC 2. Chacune de ces notes a un coefficient 1.
- **UE2 Tronc commun** Les modalités du contrôle des connaissances s'effectuent sous le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit ou oral.
- **UE3 Langue.** Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit ou oral.
- **UE4 E.C. de consolidation.** Les modalités du contrôle des connaissances sont celles définies par les formations dans lesquelles l'UE est choisie.
- **UE5 Projet de recherche.** L'étudiant devra fournir un mémoire intermédiaire d'une quinzaine de pages dans lequel il devra exposer le choix du terrain, la question de départ et l'amorce d'une problématique, esquisser un premier état des lieux de la question (bibliographie) et présenter la méthodologie qu'il souhaite mettre en œuvre pour mener à bien sa recherche.
- **UE6 composée de trois EC qui constituent les enseignements spécifiques de la formation.** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit pour les EC1 et 3 et écrit ou oral pour l'EC2. Chacune de ces notes **a un coefficient 1**
- **UE7 complément disciplinaire.** Les modalités de contrôle sont celles définies par les spécialités du M1 dans lesquelles est choisie l'EC.
- **UE8 Langue.** Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit ou oral.
- **UE9 Mémoire.** Les étudiants devront réaliser une enquête de terrain et rédiger un mémoire d'une cinquantaine de pages + annexes et bibliographie. Le mémoire de première année manifeste les capacités de l'étudiant à réaliser et concevoir un travail d'initiation à la recherche. Il devra comporter **un état des lieux de la question**, la problématique de recherche, les hypothèses de travail et les premiers résultats de recherche (sous la forme de l'analyse des entretiens exploratoires) ainsi qu'une bibliographie (Coef.4). Le mémoire sera soutenu à l'oral (Coef.1) devant un jury composé de deux personnes dont le tuteur de l'étudiant.

2^{ème} Session :

- **UE1** Chacun des quatre EC constitutifs de l'UE 1 donne lieu à une note d'examen terminal correspondant à un travail écrit.
- **UE2** l'EC donne lieu à une note, soit d'écrit soit d'oral.
- **UE3** Note d'examen terminal correspondant à un travail écrit
- **UE4** Les modalités de contrôle sont celles définies par les responsables des formations dans lesquelles l'UE est choisie.
- **UE5** Les modalités du contrôle des connaissances sont identiques à celles de la 1^{ère} session. La date de dépôt de mémoire sera communiquée par voie d'affichage dans le courant de l'année.
- **UE6** Chacun des trois EC constitutifs de l'UE 1 donne lieu à une note correspondant à un travail écrit.
- **UE7** Les modalités de contrôle sont celles définies par les spécialités du M1 dans lesquelles est choisie l'EC.
- **UE8** Note d'examen terminal correspondant à un travail écrit
- **UE9** Les modalités du contrôle des connaissances sont identiques à celles de la 1^{ère} session

2.3 - Présentation des unités d'enseignements de Master 1

☛ SEMESTRE 7

UE1 Fondamentaux 1

EC Théories et concepts I : Construction sociale du politique (30h)

Cet enseignement présentant les théories et concepts en socio-anthropologie s'articulera autour de deux parties se fondant sur des échelles d'analyse différentes. Il s'agira de questionner à la fois les catégories d'analyse traditionnelles de la sociologie et celles relatives à l'urbain.

- **Compétences acquises** : maîtrise et analyse critique des paradigmes et des notion-clés de la socio-anthropologie urbaine.

EC Statistiques et techniques d'enquêtes quantitatives (24h)

Cet EC se propose d'examiner la production des données quantitatives en sociologie et les conditions de cette production. Il s'agira de reprendre le problème de la quantification des données de terrain, depuis la construction des variables et du plan d'observation jusqu'à l'analyse des relations entre variables, en même temps que d'étudier l'apport spécifique des mathématiques et de l'informatique à cette démarche. En ce qui concerne l'aspect statistique, on proposera une initiation aux sondages et à la régression logistique.

- **Compétences acquises** : - Capacité de produire et de traiter des données quantitatives d'un point de vue sociologique

EC Territoire et environnement : pratiques et représentations (24h)

Dans une perspective comparative, l'enseignement abordera les relations à l'environnement et au territoire de divers acteurs sociaux dans les sociétés contemporaines, occidentales et "exotiques".

- **Compétences acquises** : - une culture théorique dans le champ des sciences sociales en général et de l'ethnologie en particulier concernant la gestion des questions et problèmes liés aux effets des changements sociaux et territoriaux

- Capacités d'observation et d'analyse critique des politiques sociales et environnementales de mise en valeur des territoires

EC Services, Organisations et Territoires (24h)

Cette UE se centrera sur les transformations en cours dans le monde du travail.

À la croisée de l'entreprise et de la cité, le travail nourrit un ensemble d'interrogations sur les temps et les espaces urbains, l'émergence de nouvelles figures d'activité devant permettre d'analyser des reconfigurations urbaines spécifiques.

- **Compétences acquises** : connaissance des principales théories de la sociologie du travail et analyse critique de la manière dont cette discipline peut appréhender les transformations actuelles.

EC Migrations et territoires transnationaux (24h)

Cet enseignement proposera, dans la continuité des approches théoriques de l'urbain dispensé par ailleurs, une perspective à la fois sociologique et anthropologique sur les migrations et les réseaux transnationaux. Il s'attachera à comprendre les relations interethniques qui prévalent dans ces phénomènes migratoires et contribuent à qualifier diverses espaces urbains.

- **Compétences acquises** : - Culture théorique dans le domaine des relations interethniques

- Capacité d'analyse critique des phénomènes migratoires et les relations interethniques

UE2 Tronc commun (24h).

UE3 Langue (24h)

Approfondissement de l'apprentissage d'une langue visant à développer la connaissance de la sociologie au sein d'autres pays et champs culturels, favoriser les échanges et la mobilité internationale.

UE4 Libre (24h)

UE5 Accompagnement collectif des projets de recherche (6h)

Cet EC est consacré au développement de la problématique de recherche. Sur un plan épistémologique, cela correspond à la construction de l'objet de recherche. À partir des interrogations exprimées par les étudiants, il s'agira d'apporter un appui à la formulation de la question de départ, à la conception d'une problématique et d'hypothèses de recherche. Les séances donneront également l'occasion de rappeler les règles méthodologiques et d'aider l'étudiant à définir son cadre théorique. La modalité pédagogique est de partir des questions des étudiants. Chacun d'eux nourrira sa réflexion personnelle des échanges sur les autres sujets de recherche. Ces interactions seront soutenues et finalisées par les deux enseignants assurant cet accompagnement collectif. La co-animation des séances favorisera l'établissement d'un point de vue original et permettra de diversifier les apports théoriques.

☛ SEMESTRE 8

UE6 Fondamentaux 2

EC Théories et concepts II : Construction sociale des territoires (30h)

Dans une première partie seront abordées les questions liées à la définition du territoire. Une seconde partie portera sur les processus d'interaction entre territoire et culture.

- **Compétences acquises** : connaissance des principales étapes de la pensée sur la question des interactions entre territoire et culture et de l'approche anthropologique des dynamiques sociales liées aux représentations de l'espace

EC Observation et techniques d'enquêtes qualitatives (24h)

Il s'agira de fournir aux étudiants les compétences nécessaires à la réalisation d'une enquête de terrain : construction de l'objet, problématique, hypothèses, analyse. Cet enseignement permettra de définir les spécificités de l'approche qualitative : données d'observation, sources écrites, différentes formes d'entretiens... Les matériaux recueillis seront décryptés à l'aide de plusieurs modalités d'analyse du discours. Un second volet de cet enseignement sera consacré à l'apport - et aux limites - des moyens audio-visuels dans les sciences sociales.

- **Compétences acquises** : Réalisation d'une enquête de terrain en vue d'une étude sociologique ou anthropologique et traitement des données qualitatives

EC Parcours de vie et socialisation (24h)

Cet enseignement propose une réflexion sur la notion de cycle de vie en intégrant les questions de socialisation et d'identité qui s'y rattachent. Cet enseignement préparera les étudiants du Master à une UE de M2 orientée "recherche" qui traitera des temporalités et de la sociabilité.

- **Compétences acquises** : Culture théorique sociologique, démographique et anthropologique autour des questions liées au cycle de vie et à la socialisation – Capacité d'analyse des « parcours de vie »

EC Santé et territoires. Les enjeux politiques de la santé (24h)

Après un premier volet consacré à la démarche de la sociologie de la médecine, la santé et la maladie comme phénomène social la question de la médecine comme espace de pratiques fondées sur des caractéristiques locales sera traitée. Dans une perspective comparatiste, les notions de territoire et de construction identitaire seront interrogées à la lumière des travaux en anthropologie de la maladie

- **Compétences acquises** : culture théorique dans le champ de la sociologie et l'anthropologie de la maladie et de la santé

UE7 : EC à choisir dans autre spécialité de la mention (24h)

UE8 : langue (voir UE 3) (24h)

UE9 : EC Accompagnement collectif des projets de recherche II (6h)

Dans le prolongement du premier semestre, il s'agit d'apporter un appui méthodologique au stage de terrain d'enquête exploratoire en utilisant la même modalité pédagogique. L'objectif, ici, est d'accompagner les étudiants pour qu'ils puissent individuellement présenter en fin d'année un écrit d'une cinquantaine de pages (+ annexes et bibliographie) devant servir de protocole à l'élaboration d'un mémoire de recherche ou professionnel qu'ils réaliseront en deuxième année de Master.

III - Master 2e année

Mention "Sciences sociales. Villes et territoires"

Parcours Sociologie - Anthropologie Recherche

3.1 - Présentation et objectifs

Il s'agit d'un parcours recherche couplé au M1 géographie et au M1 sociologie-anthropologie de la mention « Sciences sociales : Villes et territoires » du Master SHS de l'Université de Tours. L'option est aussi ouverte, après sélection sur dossier comportant un projet de recherche, à des étudiants provenant d'autres M1 de sciences sociales et de formations spécialisées en aménagement et architecture.

Cette option offre une formation à la recherche et par la recherche à la compréhension des dimensions sociales et spatiales de la construction des territoires. Doté d'une formation ancrée principalement sur deux champs disciplinaires - géographie et sociologie-anthropologie - les étudiants, à l'issue de leur master, pourront, non seulement poursuivre une formation à la recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat, mais aussi postuler sur des emplois de chargé d'études ou de missions auprès d'organismes prenant en charge des actions publiques territorialisées (politiques sociales, politiques urbaines, patrimoniales et environnementales).

Aujourd'hui, de nombreuses recherches semblent accorder une importance renouvelée au territoire par le biais de l'étude des pratiques sociales ou encore de l'action politique, collective et publique. Les références au territoire sont omniprésentes : au-delà de sa polysémie (territoire culturel, relationnel, économique, politique...), ce terme est utilisé non seulement comme synonyme d'appropriation, d'ancrage ou d'espace vécu, mais aussi, dans le champ politique, de proximité, de négociation ou de contractualisation entre acteurs locaux, ou encore, dans celui de l'économie, de conventions ancrées localement ou de capacités de développement local. Dans le même temps, les travaux sur les pratiques sociales et spatiales soulignent, d'une part, l'accroissement des mobilités et la remise en cause des ancrages « traditionnels » et, d'autre part, la généralisation de pratiques organisées en réseau.

L'encadrement du M2 s'appuie sur les travaux d'une équipe de recherche pluridisciplinaire (anthropologie, géographie, sociologie, aménagement) dont l'objectif scientifique est de contribuer à une meilleure connaissance des effets sociaux et spatiaux des tensions entre tendances à la « déterritorialisation » et processus de (re)territorialisation.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe CoST organisent leurs travaux et leurs enseignements à partir de trois thématiques :

- 1/ **Territoires et reconfigurations sociales.** Il s'agit d'interroger le rapport entre, d'une part, les (re)configurations familiales et celles liées au travail et les limites spatiales et temporelles qu'elles instaurent.

- 2/ **Globalisation et communalisation.** Centré sur la tension entre globalisation et ancrage, cette thématique interroge d'une part les processus d'individuation et la construction de liens communautaires, et, d'autre part, les processus d'agrégation et de sécession dans des espaces de voisinages.

- 3/ **Politiques publiques et territoires.** Cette thématique s'intéresse aux relations entre actions publiques et territorialisation ainsi qu'aux processus locaux de régulation.

Les enseignements, séminaires et l'encadrement du mémoire doivent permettre aux étudiants de réaliser des travaux de recherches personnels ancrés dans les méthodologies des sciences sociales. Les étudiants participent aux activités du laboratoire dans le cadre d'un stage-recherche réalisé au sein de l'UMR CITERES. Selon la thématique de recherche et après avis de l'équipe pédagogique, il est possible de réaliser un stage dans un autre organisme.

Responsabilité

Responsable de l'option recherche : Isabelle BIANQUIS

3.2 - Organisation de l'Unité de formation

Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation ch. travail étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
1^{er} semestre (S9)					D*	D	D	
U.E 10 Fondamentaux Tronc commun aux 5 parcours	1	2,5	15	Territoires et identités	24			39
- Socio-anthropologie recherche - Socio-anthropologie professionnel - Géographie recherche - Géographie professionnel - Monde Arabe recherche	1	2,5	15	Analyse de l'action publique (1)	24			39

UE 11 Thématiques et optionnelles	Sociologie- Anthropologie recherche et Géographie	2	5	30	Analyse des politiques territoriales (CoST)	24			54
		2	5	30	Territoires et reconfigurations sociales	24			54
U.E 12 Langues		1	2,5	15			24		39
U.E. 13 – Élément libre : un EC choisi dans l'offre des autres parcours de la mention		1	2,5	15		24			39
U.E.14 Séminaires méthodes	Parcours Recherche (1)	4	10	220	séminaire de recherche			28	248
<i>Total 3^{ème} semestre Recherche(S3)</i>		<i>12</i>	<i>30</i>	<i>340</i>		<i>120</i>	<i>24</i>	<i>28</i>	<i>512</i>

2^{ème} semestre (S10)									
U.E.15 – Séminaires méthodes	recherche (2)	2	5	80	séminaire de recherche			28	108
U.E 16 mémoire	recherche	10	25	580					580
<i>Total 4^{ème} semestre recherche(S4)</i>		<i>12</i>	<i>30</i>	<i>660</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>28</i>	<i>688</i>
Total M2 Recherche		24	60	1000		120	24	56	1200

UE10 - Fondamentaux Tronc commun aux SIX parcours

E.P Territoires et identités (24 h)

Cet enseignement porte sur la dynamique des relations des sociétés au(x) territoire(s), notamment urbain(s). Il se propose d'examiner les reconfigurations des identités et des espaces de référence. S'interrogeant sur la manière dont les groupes sociaux investissent un territoire, l'organisent, le transforment et se l'approprient, il mettra particulièrement en évidence les modalités d'articulation du politique, du religieux et de l'économique. Nous adopterons ici une perspective comparatiste, en croisant des travaux effectués dans différentes aires culturelles.

Compétences acquises : Capacité d'analyse critique et dynamique des transformations socio-économiques et politiques et des constructions identitaires

EP Analyser l'action publique (1) (24 h) :

Ce cours a pour objectif de proposer une réflexion sur la construction de l'action publique comme objet de recherche. Les apports de la sociologie, de l'anthropologie, de la science politique, de la géographie seront mobilisés ainsi que des recherches dans les domaines des politiques sociales, des politiques de santé et des politiques territoriales. Les interventions porteront en particulier sur les situations d'interface entre populations, habitants, usagers et pouvoirs publics.

Compétences acquises : capacité à construire une approche externe des grands domaines de l'action publique, connaissances théoriques et mise en œuvre de méthodes d'analyse de situations d'action collective.

UE11 - Thématiques et optionnelles

EP Analyse des politiques territoriales (24 h) :

Ce cours a pour objectif d'introduire une réflexion sur les dynamiques territoriales et sur les processus de territorialisation. Aujourd'hui de nombreuses recherches semblent accorder une importance renouvelée au « territoire » pour les pratiques sociales et pour l'action politique, collective et publique. Les références au « territoire » sont omniprésentes. Or, dans le même temps, les travaux sur les pratiques sociales et spatiales soulignent, d'une part, l'accroissement des mobilités et la remise en cause des ancrages « traditionnels » et, d'autre part, la généralisation de pratiques organisées en réseau. Ce cours proposera un bilan des travaux portant sur les tensions entre déterritorialisation et territorialisation dans différents champs disciplinaires.

Compétences acquises : capacités à réaliser des recherches sur les dynamiques territoriales et les processus de territorialisation

EP Territoires et reconfigurations sociales (24 h)

Cet enseignement propose une réflexion sur les notions de temporalité et de socialisation. Fondé sur l'abondante littérature ethnologique et sociologique traitant de ces notions fondamentales, cet enseignement sera également illustré par des recherches empiriques abordant des aspects particuliers du rapport au temps et à l'espace et des différentes formes de socialisation qui l'informent.

Il s'agit aussi d'analyser les transformations des activités et des situations de travail dans un contexte marqué par la diversification des statuts professionnels et par la remise en cause du modèle des Trente Glorieuses. Il analyse l'émergence de nouvelles formes organisationnelles en relation avec la diffusion d'une logique de services et avec l'utilisation des TIC. Il montre que les changements du travail sont étroitement liés à des modifications profondes des territoires et à la construction de nouveaux rapports à l'urbain.

- **Compétences acquises** : savoir mettre en œuvre les théories et concepts sociologiques et anthropologiques propres aux domaines du temps, de l'espace et de la socialisation. ; Connaissance des théories et concepts de la sociologie du travail et des professions et capacité d'analyse critique des mutations contemporaines dans ce domaine.

UE12 - Langues (24h).

UE13 – Elément libre (24h).

Un EC à choisir dans l'offre des autres parcours de la mention

UE14 Séminaires méthodes : Recherche

E.P Séminaire de recherches et méthodologie (28 h)

Une partie de cet enseignement (12h) sera réservée à la présentation des travaux de recherche des étudiants , à l'explication des choix méthodologiques, à un travail d'exposé et à la restitution écrite des recherches. A ces exposés seront adjoints des présentations scientifiques, théoriques ou méthodologiques pour répondre aux interrogations qui émergeront des travaux collectifs du séminaire. Une seconde partie de ce séminaire sera consacrée à la participation des étudiants aux séminaires proposés par l'équipe COST du laboratoire CITERES.)

L'étudiant devra remettre en fin de semestre un travail écrit d'une cinquantaine de pages poursuivant l'analyse théorique et des données de terrain à la suite de ce qui a été entrepris en M1.

- **Compétences acquises** : Elaboration et développement d'une recherche en intégrant des approches disciplinaires diverses et des pratiques méthodologiques différentes.

☛ SEMESTRE 10

UE15 Séminaires/ Méthode (suite) (28 h)

UE 16 - Mémoire de recherche.

Cette unité valide le mémoire de recherche effectué au sein d'une unité de recherche et encadré par un enseignant-chercheur ou un chercheur.

3.3 - Tableau des modalités de contrôle de connaissances M 2 Parcours Sociologie - Anthropologie Recherche

UNITES D'ENSEIGNEMENT		REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ⁴			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type ⁵ de contrôle	Type ⁶ d'épreuve	Coef.	Type ² de contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.
U.E 10 Fondamentaux Espaces, sociétés, action publique		ET	E	2	ET	E	2	E ou O	2	E ou O	2
U.E 11 Thématiques et optionnelles	par Thématiques de recherche	ET	E	4	ET	E	4	E ou O	4	E ou O	4
U.E 12 Langues		CC	E	1	ET	O	1	O	1	O	1
U.E. 13 – Elément libre		Modalités définies selon l'UE		1	ET		1		1		1
U.E.14 Séminaires méthodes	Recherche (1)	CC	E	4	ET	E	4	O	4	O	4
Total recherche				12			12		12		12
U.E.15 Séminaires méthodes		Recherche (2)		CC	E	2	ET	O	2	O	2
U.E 16 Mémoire	Recherche	Mémoire de recherche		ET	E	7			E	7	
		Soutenance		ET	0	3			O	3	
Total recherche				12			12		12		12

⁴ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

⁵ Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

⁶ Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – R : Report

- REGIME GENERAL

1^{ère} session

- **UE10** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode de l'examen final, donnant lieu à une note d'écrit (coef.2).
- **UE11** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode de l'examen final, donnant lieu à une note d'écrit (coef. 4).
- **UE12 langue.** Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit. (Coef.1).
- **UE13 composée d'un EC à prendre dans l'offre de formation de la mention.** Les modalités de contrôle sont définies par l'unité de formation d'accueil (Coef.1).
- **UE14 Projet de recherche.** L'étudiant devra remettre un travail écrit d'une cinquantaine de pages faisant état des premières analyses des données recueillies, en lien avec la problématique de recherche et une bibliographie critique (coef. 4).
- **UE 15 Séminaire de recherche et méthodologie.** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode du contrôle continu, donnant lieu à une note d'écrit ou d'oral (coef.2).
- **UE16 validant le mémoire de fin de Master.** L'étudiant devra fournir un mémoire de recherche achevé d'une centaine de pages (+ bibliographie et annexes) (coef. 7) qu'il soutiendra à l'oral (coef. 3). Le mémoire est soutenu devant un jury présidé par le directeur du mémoire et composé d'au moins 2 enseignants-chercheurs ou chercheurs dont deux au moins sont membres de l'équipe pédagogique. Ce jury décerne les mentions : très bien (16 et plus), Bien (14-15), Assez Bien (12-13) ou Passable (10-11). La note inclut l'appréciation de l'écrit et la soutenance.

2^{ème} Session :

UE10 : Examen terminal correspondant à un travail écrit.

UE11 : Examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral

UE12 : Note d'examen terminal correspondant à un travail oral.

UE13 : les modalités de contrôle des connaissances sont celles définies par la spécialité dans laquelle l'EC est choisi.

UE14 : Les modalités du contrôle des connaissances sont identiques à celles de la 1^{ère} session. La date de dépôt de mémoire sera communiquée par voie d'affichage dans le courant de l'année.

UE15 : note d'examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral.

- REGIME SPECIAL D'ETUDES

1^{ère} et deuxième session :

Le contrôle des connaissances s'effectue sur le mode de l'examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral sauf pour les UE 14 et 16 pour lesquelles les modalités de contrôle des connaissances sont identiques à celles du régime général.

IV - Master 2e année - Mention "Villes et territoires"

Spécialité Sciences Sociales

Parcours Sociologie - Anthropologie Professionnel

« Evaluation des politiques publiques »

4.1 - Présentation

Le Master SHS a résolument choisi de proposer une double entrée aux étudiants : l'une disciplinaire identifiée par une première année à dominante disciplinaire, et l'autre thématique (unité de formation) organisée en deuxième année. La combinaison de cette double entrée permet d'obtenir, à terme, un Master disciplinaire et thématique. Concernant l'Unité de formation « Evaluation des politiques publiques », les étudiants peuvent avoir une option professionnelle *sociologie-anthropologie* ou une option professionnelle *géographie*.

a - Objectifs de l'unité de formation et publics concernés

♦ Objectifs généraux de la thématique « Evaluation des politiques publiques »

Depuis une quinzaine d'années, l'évaluation fait partie intégrante des politiques publiques, en particulier dans le domaine des politiques sociales et de l'environnement. La transformation dans la manière de concevoir les politiques publiques dans leur mise en œuvre a conduit les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, Europe...) à inscrire l'évaluation au sein même des politiques publiques contemporaines. Les exemples de politiques faisant l'objet d'une démarche d'évaluation sont : le RMI, la politique de la ville, la politique du logement, la politique de sécurité, la politique de santé, la politique de l'environnement... L'évaluation des politiques publiques est devenue un impératif.

La culture en matière d'évaluation est somme toute assez peu répandue en France, tant dans la formation des personnels administratifs et politiques que chez les praticiens (experts, consultants, chercheurs...). Au plan national, un conseil scientifique de l'évaluation a été installé dans le but de favoriser le développement de cette pratique ainsi que des méthodes, et d'émettre un avis sur les évaluations réalisées (définition d'un programme d'évaluation, élaboration de cahiers des charges...). Les questions les plus vives ont trait aux méthodes qui, pour une part, restent à construire, et à la mise en place d'un débat public. Considérant la nature de ces questions, il apparaît très nettement que les sciences sociales, et en particulier la sociologie, sont à même d'apporter des éléments et des outils de compréhension tant en ce qui concerne les questions traitées par les politiques publiques que sur le plan des méthodes.

♦ Compétences visées

A l'issue de la formation, les étudiants doivent maîtriser les questions relatives à la conduite de travaux d'évaluation et à la mise en œuvre d'une démarche raisonnée d'évaluation :

- Concevoir une démarche d'évaluation (construction et ou réponse à un cahier des charges, construction d'une proposition argumentée en regard de la politique publique étudiée et fondée sur un plan méthodologique...) et d'en apprécier les résultats ;
- Collecter, traiter et analyser des données (sociales, économiques et politiques...) inédites ou secondes, en s'appuyant sur des savoirs théoriques et méthodologiques ;
- Produire des conclusions endossables par les responsables de l'action publique ;

- Animer une équipe, un dispositif... et aussi écouter et dialoguer avec des interlocuteurs multiples.

Une ouverture vers des fonctions de chargé de mission, chargé d'études.

L'entrée sur le marché du travail pour des étudiants issus d'un troisième cycle disciplinaire à finalité professionnelle s'effectue dans le cadre de fonctions de chargé d'études, de chargé de mission... qui associent conduite et réalisation de travaux d'études, et conduite et réalisation de travaux d'évaluation, voire mise en œuvre et développement de projet.

b - Publics concernés et conditions d'accès au Master professionnel

La deuxième année du Master SHS « Evaluation des politiques publiques » est ouverte à des étudiants ayant réalisé un Master 1 (M1) majeur sociologie (mention sociologie-anthropologie) ou un M1 majeur géographie (mention géographie). En suivant le Master 2 (M2) option professionnelle de leur discipline, ils pourront obtenir respectivement un Master de sociologie-anthropologie ou un Master de géographie, à finalité professionnelle « Evaluation des politiques publiques ». Peuvent également entrer dans cette deuxième année du Master, les étudiants ayant réalisé une première année de Master option AES, aménagement, sciences politiques, gestion, dans lesquels ils ont obtenu des crédits de sociologie ou de géographie selon les conditions établies pour chaque discipline. Ces étudiants pourront obtenir le Master SHS, mention « villes et territoires » avec la thématique « Evaluation des politiques publiques » sans mention disciplinaire sur le diplôme. Des étudiants salariés ayant réalisé la formation DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) dans le cadre de la formation continue peuvent également s'inscrire dans ce Master dans le cadre de la formation continue, les deux diplômes étant préparé en concomitance.

Dispositions relatives à la présence aux examens

Dispositions particulières relatives à la présence aux examens et aux séances de travaux dirigés :

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire (examen terminal écrit ou oral, mémoire...).

Toute absence injustifiée (ABI) a une de ces épreuves entraîne « l'absence » à l'Unité d'enseignement correspondante, puis au semestre correspondant.

Ne visant qu'à traiter les abandons, les jurys restent souverains pour pouvoir remplacer une (ou plusieurs) de ces « absences » par une absence justifiée.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de la scolarité pédagogique, à l'intention de l'enseignant concerné, dans un délai de dix jours. Si la justification est acceptée, l'enseignant pourra, selon les cas, dispenser l'étudiant de l'épreuve ou lui donner une épreuve de compensation.

La présence aux travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant. L'absence non justifiée à plus d'un tiers du nombre de séances de TD ou de TP entraîne systématiquement la mention « absence injustifiée » sur le relevé de notes.

4.2 - Organisation de l'Unité de formation

Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation ch. travail étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
1^{er} semestre (S9)					D*	D	D	
U.E 10 Fondamentaux Tronc commun aux 5 parcours	1	2,5	15	Territoires et identités	24			39
- Socio-anthropologie recherche	1	2,5	15	Analyse de l'action publique (1)	24			39
- Socio-anthropologie professionnel								
- Géographie recherche								
- Géographie professionnel								
- Monde Arabe recherche								

UE 11 Thématiques et optionnelles	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	2	5	30	Enjeux et méthodologies de l'évaluation	24	24		78
		1	2,5	15	Démarches d'évaluation appliquées	24			39
		2	5	30	Analyse de l'action publique (2)	24			54
U.E 12 Langues		1	2,5	15			24		39
U.E. 13 – Elément libre : un EC choisi dans l'offre des autres parcours de la mention		1	2,5	15		24			39
U.E.14 Séminaires méthodes	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	2	5	113	Conduite de l'évaluation		24		137
		1	2,5	15	Traitement de données		24		39
<i>Total 3^{ème} semestre professionnel(S3)</i>		<i>12</i>	<i>30</i>	<i>260</i>		<i>144</i>	<i>96</i>	<i>0</i>	<i>503</i>

2 ^{ème} semestre (S10)								
U.E.15 – Séminaires méthodes	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	1	2,5	15	Techniques de communication et de restitution	24		39
		2	5	30	Option 1 : Approche des politiques publiques parcours géographie	48		156
		2	4	30	Option 2 : Approche des politiques publiques parcours sociologie	48		156
U.E 16 Stage	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	9	22,5	580				580
<i>Total 4^{ème} semestre professionnel(S4)</i>		12	30	625		72	0	697
Total M2 Professionnel		24	60	885		216	96 0	1200

L'OPTION PROFESSIONNELLE EST SOIT RATTACHEE A LA GEOGRAPHIE, SOIT A LA SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE. CEPENDANT, LES ETUDIANTS AYANT PRIS L'OPTION PROFESSIONNELLE DU PARCOURS SUIVENT LES MEMES ENSEIGNEMENTS EXCEPTE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE DE L'UE 15 (VOIR CI-DESSOUS).

☛ SEMESTRE 9

UE10 - Fondamentaux Tronc commun cinq parcours

E.P Territoires et identités (24h)

Cet enseignement porte sur la dynamique des relations des sociétés au(x) territoire(s), notamment urbain(s). Il se propose d'examiner les reconfigurations des identités et des espaces de référence. S'interrogeant sur la manière dont les groupes sociaux investissent un territoire, l'organisent, le transforment et se l'approprient, il mettra particulièrement en évidence les modalités d'articulation du politique, du religieux et de l'économique. Nous adopterons ici une perspective comparatiste, en croisant des travaux effectués dans différentes aires culturelles.

- Compétences acquises : Capacité d'analyse critique et dynamique des transformations socio-économiques et politiques et des constructions identitaires

EP Analyser l'action publique (1) (24 h) :

Ce cours a pour objectif de proposer une réflexion sur la construction de l'action publique comme objet de recherche. Les apports de la sociologie, de l'anthropologie, de la science politique, de la géographie seront mobilisés ainsi que des recherches dans les domaines des politiques sociales, des politiques de santé et des politiques territoriales. Les interventions porteront en particulier sur les situations d'interface entre populations, habitants, usagers et pouvoirs publics.

Compétences acquises : capacité à construire une approche externe des grands domaines de l'action publique, connaissances théoriques et mise en œuvre de méthodes d'analyse de situations d'action collective.

UE11 - spécifiques professionnelles 1

EP Enjeux et méthodologie de l'évaluation (48h)

En prenant appui sur la littérature développée en matière d'évaluation, le cours (CM) vise à cerner les différentes approches et à opérer une mise en perspective des différentes définitions données de l'évaluation. Il s'agit d'identifier les différentes fonctions et finalités, en vue de raisonner sur les implications sur le plan des méthodes, et d'adopter un point de vue critique compte tenu de la généralisation de la notion. Dans cette perspective, il y a lieu de cerner la manière dont les questions d'évaluation sont développées en France, et les différents modes de jugement de l'action publique. Il est fait également référence aux différentes traditions, en particulier anglo-saxonnes, dans ce domaine.

L'enseignement met l'accent sur les différents registres (ou modes) de connaissance (recherche, étude, contrôle...), en s'attachant à les caractériser en fonction de la finalité, de leur objet, des destinataires... L'objectif étant de cerner les traits spécifiques à l'évaluation et la manière dont la démarche d'évaluation se situe dans ces différents registres.

La question de l'évaluation est traitée en considérant plusieurs thèmes : le rapport entre science et politique, les formes de développement en considérant la tension entre institutionnalisation et professionnalisation, les conditions de réalisation (commande, conduite, instances...).

Ces différentes lectures permettent d'introduire la réflexion sur la nature du débat scientifique en matière d'évaluation. L'objet du cours (TD) est de mettre plus spécifiquement en perspective la démarche de recherche et la démarche d'évaluation, à partir de la tension entre connaissance et action. Il s'agit d'identifier la nature du débat scientifique et de s'interroger sur les conditions d'une démarche scientifique dans ce cadre. Il y aura lieu de cerner également les « modèles » (implicites ou non) présents dans la construction de la démarche.

La question de l'évaluation est à resituer dans la demande sociale d'expertise, et la manière dont les sciences sociales peuvent être convoquées sur ce plan. Il s'agit également de cerner les différentes logiques à l'œuvre dans la commande publique (cf. les finalités en présence). Les usages sociaux sont le fait de différents « protagonistes » et supposent d'identifier les différentes positions : décideurs, commanditaires, groupes professionnels, et les destinataires des politiques publiques (usagers, administrés...).

EP Démarches d'évaluation appliquées (24h)

A partir de l'analyse de cas locaux, nationaux et européens, cette UE se centre sur les questions de méthodes et les types de démarches adoptées. L'enseignement prend essentiellement appui sur des travaux réalisés ou en cours de réalisation. Les apports sont le fait d'équipes ayant conduit ou conduisant des travaux d'évaluation. Il est principalement fait appel à des professionnels engagés dans la réalisation de tels travaux pour une présentation de la démarche adoptée en regard de la nature de la commande publique (appels d'offres).

EP Analyse de l'action publique (24h)

Le cours fait suite au cours du tronc commun (UE10). A partir d'une comparaison des modes d'intervention publics, il s'agit d'étudier les modes de régulation publics en matière économique et sociale. Conjointement, sont dispensés des cours de sociologie portant sur l'administration et plus particulièrement sur les dynamiques dans les processus de la décision publique.

Il sera également abordé la question de la décentralisation et régionalisation : Dans un certain nombre de domaines, les politiques publiques se caractérisent par des formes de décentralisation. Il s'agit de traiter des logiques d'action et les confrontations entre les différents registres (central, local) et des questions soulevées en regard de ce mouvement (égalité, équité, discrimination positive...).

La question du territoire est placée au centre des préoccupations compte tenu des débats qui traversent les politiques publiques (qualification des territoires en fonction des conceptions, place de la notion dans les différentes politiques, dispositions organisationnelles...), les outils juridiques (loi Chevènement, 1999).

UE12 – Langue étrangère (24h)

UE13 – Une EC choisi dans l'offre de l'autre spécialité de la mention ou des autres options de la spécialité ESAP (voir options recherche de l'UE 11, UE 14) (24h)

UE14 – spécifiques professionnelles 2

EP Séminaire conduite l'évaluation : préparation au stage et mémoire (24h)

Le séminaire a pour objet la préparation et le suivi des travaux que les étudiants ont à conduire dans le cadre du stage, dans la perspective de la rédaction du mémoire. Les séances s'attachent à la mise en œuvre pratique des méthodes, en lien avec une démarche appliquée à un terrain (travail sur l'élaboration de la commande, la définition des objectifs poursuivis dans le cadre de l'évaluation, la construction raisonnée de la démarche d'analyse, la conception des méthodes, le déroulement des travaux...). La démarche donnera lieu à des présentations intermédiaires (la politique étudiée : le contexte local et les acteurs, le dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la politique étudiée...).

Le lieu de stage sera arrêté après présentation d'un projet. Il s'attache à identifier les attentes de l'organisme d'accueil (commande), et à développer une proposition raisonnée pour la réalisation des travaux du stagiaire.

EP Techniques de traitement de données (24h)

Cet enseignement a pour objectif d'interroger les méthodes d'analyse de données quantitatives, qualitatives et cartographiques.

☛ SEMESTRE 10

UE 15 - spécifiques professionnelles

EP Les théories de la communication et de restitution (24h)

Ce cours présente les techniques et les théories propres à la dynamique de groupe développées par les psychosociologues et sociologues mais aussi leurs appréhensions critiques. L'objectif est de comprendre comment se nouent les interactions dans tout groupe social institué ou non afin de permettre aux étudiants de percevoir les jeux et les enjeux des échanges entre les différents acteurs impliqués par une évaluation.

Les séances visent à mettre les étudiants en situation de saisir les enjeux de la restitution de résultats. Les étudiants auront à acquérir une connaissance des techniques de l'argumentation et des principes des échanges conversationnelles. Ils devront être en mesure d'effectuer une synthèse écrite et orale en sachant l'adapter selon les destinataires.

EP Approche sociologique des politiques sociales et urbaines (discipline sociologie anthropologie) (48h)

En prenant appui sur des textes produits par les organisations publiques (politique, administratif, technique...), le cours vise à apporter des outils de lecture des formes de représentation supportant les pratiques institutionnelles et des enjeux de quelques politiques spécifiques (politiques sociales et urbaines, d'immigration...) Il s'agit d'identifier la manière dont les discours se construisent en matière de conduite des politiques publiques, d'étudier leurs conditions d'apparition, leurs caractéristiques en lien avec les logiques d'action publique, les conditions de leur mise en œuvre, et de cerner la place de l'évaluation dans ce cadre.

UE 16 - Un stage d'application

Le stage a pour finalité de mettre les étudiants en situation de conduite et de réalisation d'une évaluation qui constituera l'objet d'un mémoire de fin de cycle. (Pour la mention disciplinaire, le stage devra être encadré par un enseignant de la discipline correspondant à la mention choisie).

4.3 - Tableau des modalités de contrôle de connaissances - M 2 Parcours Sociologie - Anthropologie Professionnel

UNITES D'ENSEIGNEMENT		REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ⁷			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type ⁸ de contrôle	Type ⁹ d'épreuve	Coef.	Type ² de contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.
U.E 10 Fondamentaux Espaces, sociétés, action publique		ET	E	2	ET	E	2	E ou O	2	E ou O	2
U.E 11 Thématiques et optionnelles	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	ET	E	5	ET	E	5	E ou O	5	E ou O	5
U.E 12 Langues		CC	E	1	ET	O	1	O	1	O	1
U.E. 13 – Élément libre		Modalités définies selon l'UE		1	ET		1		1		1
U.E.14 Séminaires méthodes	Parcours Socio-anthropologie professionnel et géographie professionnel	CC	E	3	ET	E ou O	3	O	3	O	3
Total professionnel				12			12		12		12
U.E.15 Séminaires méthodes	Professionnel « évaluation des politiques publiques » (2)	CC	E	3	ET	E ou O	3	O	3	O	3
U.E 16 Stage	Profes sionnel	Mémoire de recherche	ET	E	6			E	6		
		Soutenance	ET	0	3			O	3		
Total recherche/professionnel				12			12		12		12

Pour la finalité professionnelle les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :

⁷ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

⁸ Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

⁹ Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – R : Report

- REGIME GENERAL

1^{ère} session

- **UE10** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode de l'examen final, donnant lieu à une note d'écrit (coef. 2).
- **UE11** Les modalités de contrôle s'effectuent sur le mode de l'examen final, donnant lieu à une note d'écrit (coef. 5)
- **UE12 langue.** Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit (Coef.1).
- **UE13 composée d'un EC à prendre dans l'offre de formation de la mention.** Les modalités de contrôle sont définies par l'unité de formation d'accueil (Coef.1).
- **UE14 Séminaires méthodes** - Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit. (coef. 3)
- **UE 15 Séminaire méthodes** - Les modalités du contrôle des connaissances se font sur le mode du contrôle continu correspondant à un travail écrit. (coef. 3)
- **UE16 validant le mémoire de fin de Master.** L'étudiant devra fournir un mémoire de recherche achevé d'une centaine de pages (coef. 6) qu'il soutiendra par oral (coef. 3). Le mémoire est soutenu devant un jury présidé par le directeur du mémoire et composé d'au moins 1 enseignant-chercheur et d'un professionnel ayant une compétence en matière d'évaluation. Ce jury décerne les mentions : très bien (16 et plus), Bien (14-15), Assez Bien (12-13) ou Passable (10-11). La note inclut l'appréciation de l'écrit et la soutenance.

2^{ème} Session :

UE10 : Examen terminal correspondant à un travail écrit.

UE11 : Examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral

UE12 : Note d'examen terminal correspondant à un travail oral.

UE13 : les modalités de contrôle des connaissances sont celles définies par la spécialité dans laquelle l'EC est choisi.

UE14 : note d'examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral.

UE15 : note d'examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral.

- REGIME SPECIAL D'ETUDES

1^{ère} et deuxième session :

Le contrôle des connaissances s'effectue sur le mode de l'examen terminal correspondant à un travail écrit ou oral.

G - Ressources et encadrement

Laboratoires

- UMR CITERES, équipe CoST
- LERFAS (Laboratoire Etude Recherche Formation en Action Sociale)

Responsabilité

Responsable de l'option professionnelle : Alain THALINEAU